

Rapport Investissement Responsable 2016 du groupe Macif

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173
de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Essentiel pour moi

Retrouvez ce rapport
et l'ensemble des
informations financières
sur notre site
www.macif.fr

Sommaire

Édito

1

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1.1	Notions clés	6
1.2	Contexte réglementaire	7
1.3	Stratégie d'investissement responsable et périmètre du rapport	8
1.4	Engagements du Groupe	9

3

Si la Macif peut être exemplaire quant à ses investissements, c'est que son modèle démocratique, « une personne, une voix », lui en donne toute la possibilité.

Un groupe mutualiste, qui ne rémunère pas d'actionnaires et dont la gouvernance repose sur la représentation de 5 millions de sociétaires, n'est pas soumis aux impératifs de rendements courts-termistes. Cela lui donne la capacité **d'investir à long terme dans l'économie réelle**.

En effet, le groupe Macif, c'est d'abord un collectif d'hommes et de femmes qui, ensemble, agissent, décident, votent, pour mieux se protéger et permettre ainsi, à chacun, d'être autonome et de construire sa propre histoire. Or, nous savons à quel point de nombreux facteurs peuvent venir entraver ces aspirations et tout particulièrement l'impact de notre environnement sur nos conditions de vie.

La question climatique est dorénavant au cœur des défis de demain. Nous le constatons trop souvent à travers notre métier d'assureur. Multipliées par quatre au niveau mondial ces dernières décennies, les catastrophes naturelles voient leurs bilans humains et matériels s'alourdir. Cela nous donne à tous, surtout lorsque nous nous revendiquons entreprise de l'économie sociale et solidaire, une responsabilité particulière dans notre manière **d'entreprendre, d'investir et d'agir sur notre environnement**.

Pour cela, le groupe Macif est fier de s'engager, au travers de sa politique d'investissement, comme un acteur à part entière de la transition énergétique et d'accompagner les entreprises et les projets répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. C'est en cela qu'il conçoit son mutualisme à l'heure de l'émergence de nouveaux modèles de développement, fondé sur **une économie durable et responsable**.

Édito



Alain Montarant
président du conseil d'administration

2

ANALYSE DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES

2.1	Portefeuille des valeurs mobilières	12
2.2	Portefeuille immobilier	17
2.3	Unités de compte de l'offre assurance-vie	17

10



Sabine Castellan-Poquet
directrice des investissements

3

BILAN ET PERSPECTIVES

3.1	Actions d'engagement	20
3.2	Exercice des droits de vote	20
3.3	Engagements ESG, perspectives	20
3.4	Contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique	21

18

22

23

L'assurance est une activité rigoureusement réglementée du fait qu'elle repose sur « la confiance » de l'assuré en la capacité de son assureur à tenir ses engagements.

À cet égard, **la gestion des investissements** constitue une composante essentielle du métier d'assureur. La gestion financière a pour rôle de construire un portefeuille d'actifs adapté aux engagements pris en termes de durée et de rémunération tout en respectant les limites et contraintes réglementaires.

Au-delà des impératifs réglementaires qui incombent à tout assureur, que sont **la sécurité, la liquidité et la rentabilité** des placements financiers, le groupe Macif, en lien avec son engagement mutualiste, s'est imposé une contrainte supplémentaire : **la responsabilité**.

Depuis vingt ans en effet, le Groupe est engagé dans l'investissement responsable en s'alliant à ses partenaires mutualistes pour la création de filiales dédiées, à l'instar d'OFI Asset Management, aujourd'hui acteur incontournable du marché français de l'investissement socialement responsable. En signant, le 25 novembre 2016, les Principes pour l'investissement responsable, le groupe Macif entend poursuivre un engagement fort en matière de responsabilité sociale et environnementale, qu'il tient de son histoire et de ses valeurs, mais également de ce qu'il souhaite être, demain, pour ses sociétaires-clients.



1

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1.1	Notions clés	6
1.2	Contexte réglementaire	7
1.3	Stratégie d'investissement responsable et périmètre du rapport	8
1.4	Engagements du Groupe	9

L'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte demande aux investisseurs institutionnels de présenter les modalités de prise en compte, dans leur politique

d'investissement, de critères extra-financiers et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique.

1.1 NOTIONS CLÉS

Plusieurs notions liées au développement durable seront abordées. Voici quelques définitions qui permettent de mieux appréhender ce rapport.

1.1.1 L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Consiste à intégrer des critères extra-financiers en complément de la gestion financière classique.

L'ISR désigne deux approches :

- L'une, développée dans les pays anglo-saxons, est inspirée de valeurs morales ou religieuses et se traduit par l'exclusion de l'univers d'investissement de certaines entreprises ou de certains secteurs d'activité (armement, alcool, tabac, pornographie, jeux, etc.) ;
- L'autre, développée en Europe continentale, se concentre sur l'analyse de la manière dont les entreprises prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de leurs activités.

En France, l'ISR se définit comme étant « un placement qui vise à concilier performance économique et impacts social et environnemental, en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance

et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

L'ISR repose sur la prise en compte de trois thématiques de critères extra-financiers :

- Une dimension environnementale : impact écologique direct et/ou indirect de l'activité (protection de la biodiversité, recyclage des déchets, émissions de gaz à effet de serre, etc.) ;
- Une dimension sociale : conditions de travail, respect des droits humains ;
- Une dimension de gouvernance : information des tiers et indépendance des administrateurs.

Ces trois critères sont appelés les critères ESG (environnement, social et gouvernance). Leur prise en compte permet de considérer les entreprises sous l'angle de leur capacité à durer et assure une maîtrise du risque en exigeant plus de transparence de leur part.

1.1.2 LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Consiste pour les entreprises à s'engager volontairement dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale ayant un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, etc.

Elle fait l'objet de la norme ISO 26000.

Dans le cadre de la RSE, sont évalués :

- La clarté de la politique de l'entreprise ;
- Les moyens et ressources mis en œuvre pour faire face aux enjeux ESG ;
- Les résultats sous forme d'indicateurs.

1.1.3 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (TE)

Correspond à la phase de transformation qui doit permettre de passer progressivement d'un système énergétique qui repose sur l'utilisation des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) à un modèle privilégiant les énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie géothermique*, énergie hydraulique, etc.).

Les enjeux de cette « troisième révolution industrielle » sont : la protection du climat et des populations, la réduction de la consommation énergétique, la diminution des tensions géopolitiques liées aux énergies et, à terme, une sortie du tout nucléaire, etc.

Elle répond ainsi à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

* Cf. lexique p. 23.

1.1.4 LA CROISSANCE VERTE

Est un nouveau concept économique qui s'inscrit dans la transition énergétique. Il s'agit de favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à limiter

son empreinte écologique sur la planète : un compromis entre développement durable et croissance économique.



1.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le présent rapport porte sur les modalités de prise en compte par le groupe Macif, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'une part et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique d'autre part, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier modifié par l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette information précise la nature de ces critères et la façon

dont ils sont appliqués, conformément aux rubriques précisées par le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015.

Ce premier rapport a vocation à évoluer au fil des exercices et à s'enrichir des actions mises en œuvre dans ce domaine. Pour un investisseur, agir en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte signifie financer les sociétés qui, de par leurs produits ou services, sont des apporteurs de solutions pour lutter contre le dérèglement climatique, renforcer leur indépendance énergétique, etc. (par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficience énergétique).

1.3 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

1.3.1 LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble de ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers. L'importance que le Groupe attache aux considérations sociales et environnementales lors de ses prises de décisions en matière d'investissement fait écho aux valeurs et principes portés par le Groupe depuis vingt ans : agir et investir pour une économie plus sociale et plus durable.

La stratégie d'investissement responsable du Groupe, validée par le conseil d'administration Macif, repose sur les principes suivants :

- Une démarche progressive et pragmatique sur l'ensemble du portefeuille ;
- Une démarche positive permettant de financer l'économie réelle et de privilégier le dialogue avec les

émetteurs ;

- Quelques exclusions en complément des exclusions réglementaires (entreprises qui produisent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : les producteurs de charbon thermique*, les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives.

De plus, à travers sa société de gestion OFI Asset Management (OFI AM), le groupe Macif met en œuvre des investissements socialement responsables conciliant performance économique, équité sociale, mode de gouvernance vertueux et protection de l'environnement.

Un compte-rendu est réalisé annuellement sur la mise en œuvre de cette stratégie d'engagement.

1.3.2 LE PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

1.3.2.1 Les entités

Le périmètre du présent rapport est celui des portefeuilles de Macif, Mutavie, Macif-Mutualité, Macifilia, Thémis, Apivia Mutuelle, Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF) et Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT).

La Mutuelle du personnel IBM (MPIBM), qui fait partie du pôle Santé/Prévoyance du groupe Macif, n'est pas couverte par ce rapport mais les informations en matière de politique ISR de cette entité sont disponibles sur le site www.mutibm.fr.

Pour avoir des informations concernant les entités du Groupe, vous pouvez consulter le point 1.6. du rapport de gestion

intégré dans le rapport financier 2016 du groupe Macif à consulter sur macif.fr.

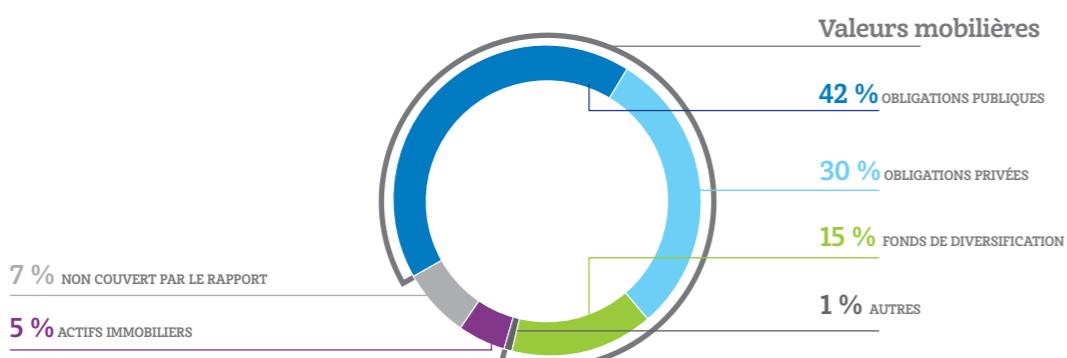
1.3.2.2 Les actifs financiers

Le présent rapport concerne 93 % des actifs en portefeuille au 31 décembre 2016.

La gestion financière des valeurs mobilières est déléguée à OFI AM et celle des actifs immobiliers à Macifimo.

Les participations et les fonds immobiliers n'ont pas été intégrés au périmètre.

RÉPARTITIONS DES EN COURS DU GROUPE AU 31/12/2016 (HORS UNITÉS DE COMPTE)



* Cf. lexique p. 23.

1.4 ENGAGEMENTS DU GROUPE

1.4.1 LA SIGNATURE DES PRI



Principles for
Responsible
Investment

En signant le 25 novembre 2016 les Principes pour l'investissement responsable (PRI), le groupe Macif poursuit sa politique d'investissement socialement responsable. Cet engagement est venu compléter celui de sa société de gestion OFI AM, déjà signataire des PRI depuis 2007.

Le groupe Macif offre à ses clients une gestion d'actifs effectuée avec prudence, en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

1.4.2 LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG ET DES MODALITÉS DE DIVERSIFICATION

1.4.2.2 Le portefeuille de fonds de diversification*

- Privilégier les fonds de sociétés de gestion signataires des PRI ;
- À performance et risques équivalents, privilégier les fonds ISR ;
- Prendre en compte les critères ESG dans tous les échanges avec les acteurs du monde financier et dans les analyses de fonds.

1.4.2.1 Le portefeuille obligataire*

- Noter à fréquence régulière le portefeuille sur les critères ESG ;
- Calculer annuellement son empreinte carbone (l'objectif ne sera pas de minimiser l'empreinte carbone mais de privilégier les émetteurs qui jouent un rôle majeur dans la transition énergétique) ;
- Surveiller les controverses* qui concernent les émetteurs en portefeuille ;
- Poursuivre les investissements en *green bonds** (obligations environnementales).

1.4.2.3 Les principaux actifs immobiliers

- Mettre en place un outil pour suivre les consommations énergétiques ;
- Identifier dans le patrimoine détenu, les immeubles les plus consommateurs d'énergie afin de mettre en place un plan de réduction à moyen terme ;
- Privilégier les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label et dans des immeubles existants ayant une consommation en deçà d'un seuil défini.

* Cf. lexique p. 23.



2

ANALYSE DES RISQUES ESG ET CLIMATIQUES

2.1	Portefeuille des valeurs mobilières	12
2.2	Portefeuille immobilier	17
2.3	Unités de compte de l'offre assurance-vie	17

2.1 PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIÈRES

Les analyses ESG et TE des différents émetteurs sont réalisées par le pôle d'analyse ISR d'OFI AM.

Les résultats sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'analyse de l'indice obligataire : *BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index*,

désigné par le terme de *benchmark* dans le présent rapport ;

- Pour les émetteurs publics, aux résultats de l'analyse :
 - des pays de l'OCDE et de l'Europe élargie pour l'analyse ESG et l'empreinte carbone ;
 - des pays de l'Europe élargie pour l'analyse TE.

2.1.1 NATURE DES CRITÈRES ESG PRIS EN COMPTE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG

2.1.1.1 Émetteurs privés

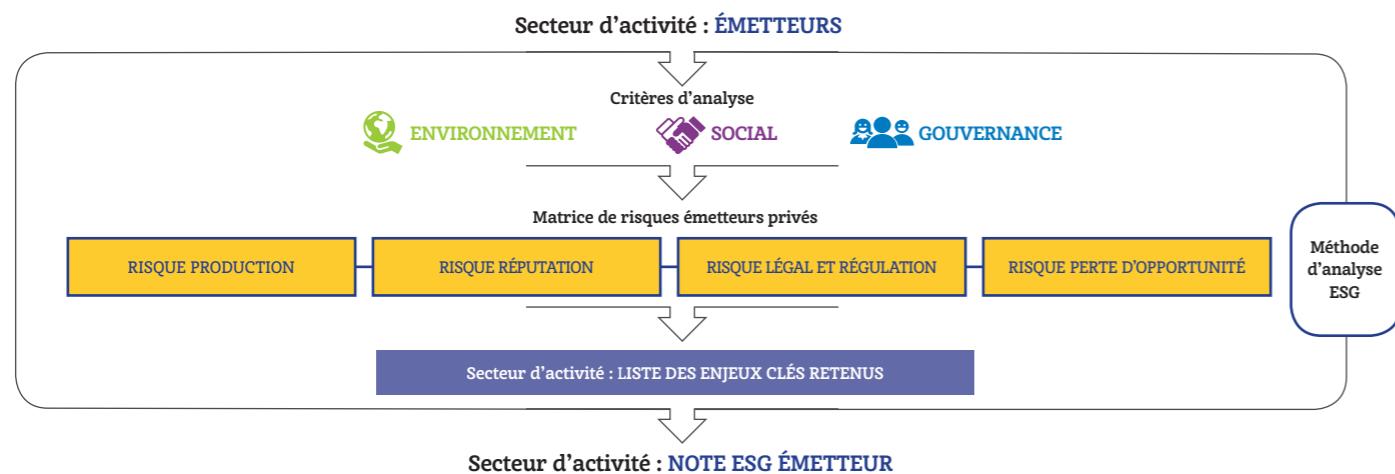
L'équipe de recherche ISR d'OFI AM réalise une analyse détaillée des enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activité en s'appuyant sur des documents internationaux, tels que les

textes fondateurs du développement durable, et sur diverses analyses. Des grandes thématiques sont définies pour chaque enjeu générique ESG.



Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs privés afin de retenir pour chaque secteur d'activité les enjeux clés,

enjeux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur :



- Les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

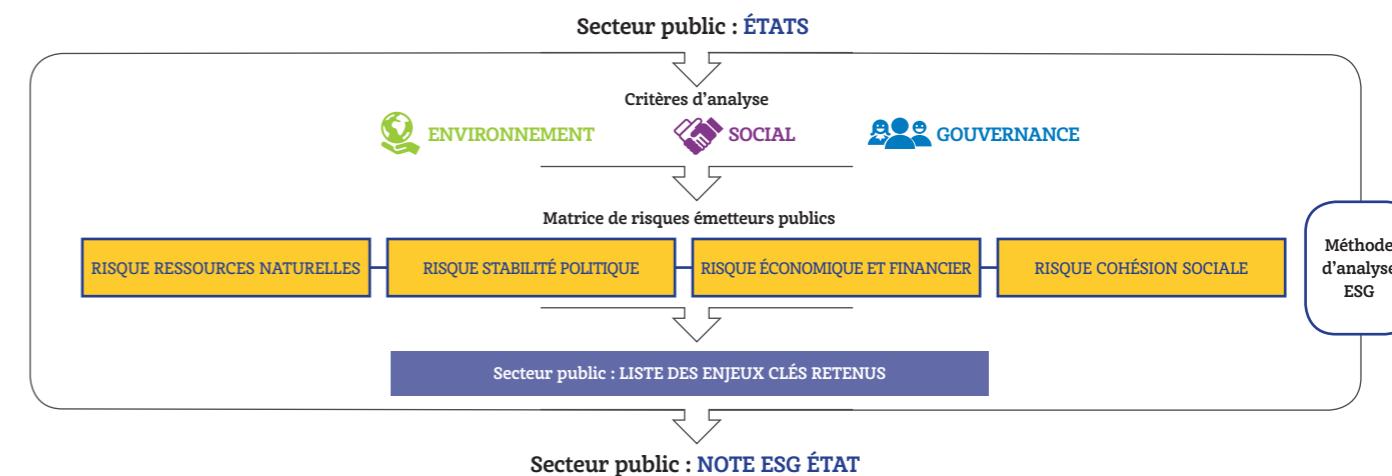
In fine, l'analyse se traduit par l'attribution à chaque émetteur d'une notation dépendante de son niveau de performance ESG. Grâce à celle-ci, les émetteurs sont

-
- Leader, pour les émetteurs les plus avancés dans l'intégration des enjeux ESG ;
Impliqué, pour les émetteurs les plus actifs dans l'intégration des enjeux ESG ;
Suiveur, pour les émetteurs aux enjeux ESG moyennement gérés ;
Incertain, pour les émetteurs aux enjeux ESG faiblement gérés ;
Sous surveillance, pour les émetteurs les plus en retard dans leurs pratiques ESG.

2.1.1.2 Émetteurs publics

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques (OCDE, ONU, etc.).

La méthodologie d'analyse ESG pour les États est similaire à celle réalisée pour les émetteurs privés. Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs publics.



Ces enjeux retenus sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du développement durable.

In fine, une note ESG est attribuée aux États et permet de les classer au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE en fonction de leur niveau de performance ESG.

2.1.2 MÉTHODE D'ANALYSE DES CRITÈRES LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la

2.1.2.1 Émetteurs privés

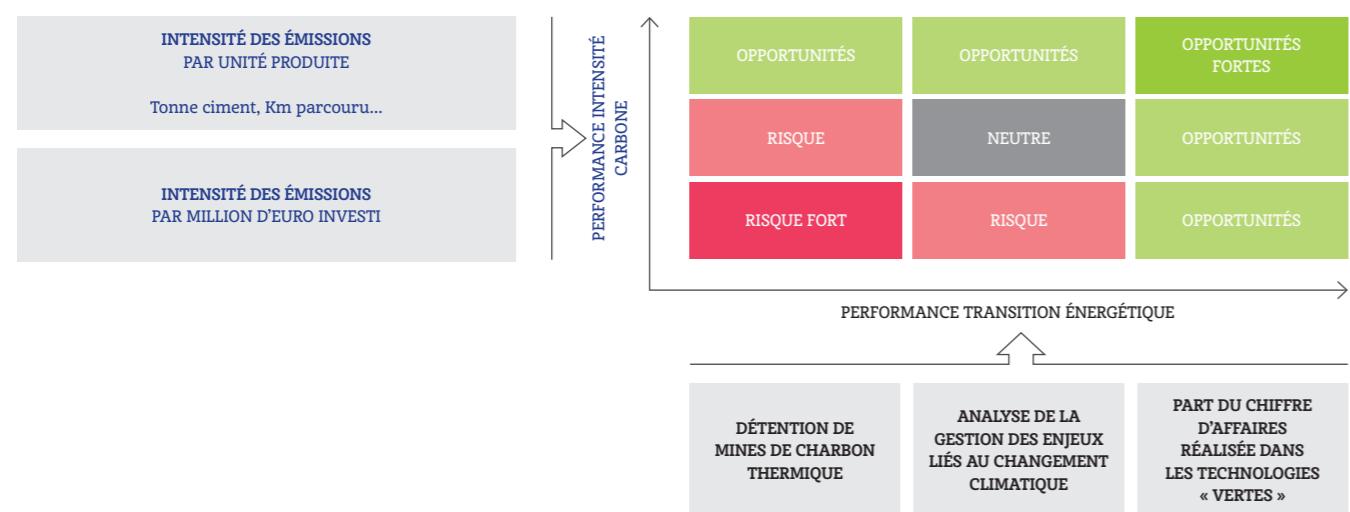
Évaluation de l'empreinte carbone :

Le calcul des émissions financées a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur de par les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euro investi (TeqCO₂/M€).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu x total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

Le calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille a pour objectif d'évaluer le niveau d'émissions carbone générées par l'activité des entreprises financées. Cette intensité est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million d'euro (TeqCO₂/M€) de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille.

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Encours détenu x total des émissions carbone de la société}}{\text{Chiffre d'affaires en millions d'euros}}$$



2.1.2.2 Émetteurs publics

L'analyse TE des États est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂/PIB, données publiées par l'Agence internationale de l'énergie* (AIE) et Eurostat ;
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

* Cf. lexique p. 23.

2.1.3 RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

2.1.3.1 Portefeuille obligataire

Sont couverts par une analyse ESG :

- 99 % des émetteurs privés détenus directement ;
- 99,7 % des émetteurs publics détenus directement.

Sont couverts par une analyse TE :

- 92 % des émetteurs privés détenus directement ;
- 93 % des émetteurs publics détenus directement.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « sous surveillance ».

Les émetteurs « sous surveillance » représentent une faible part du portefeuille. Un certain nombre d'émetteurs sont dans cette catégorie ESG du fait d'un défaut de communication sur un enjeu clé.

Les émetteurs « sous surveillance » peuvent faire l'objet d'une démarche de dialogue de la part d'OFI AM (notion d'engagement actif*).

Les controverses ESG portant sur les émetteurs privés en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux allant de « non significatif » à « élevé ».

Les résultats de l'analyse sont régulièrement présentés lors des comités au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion financière menée. Les principales controverses y sont également évoquées.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE TE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

À fin décembre 2016 :

- Les émissions générées indirectement par le portefeuille d'obligations privées sont inférieures à celles du benchmark ;
- Les émissions financées par le portefeuille d'obligations privées sont générées à 91 % par des secteurs dits « intenses », dont l'encours représente 34 % des titres privés en portefeuille ;
- Les secteurs carbo-intensifs sont sous-représentés dans le portefeuille d'obligations privées ;
- Les secteurs qui participent à la transition énergétique sont sur-représentés dans le portefeuille d'obligations privées.

Émetteurs présentant des risques et/ou des opportunités au regard de la TE :

- Les émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles représentent 12,8 % des titres privés en portefeuille, soit légèrement au-dessus du benchmark (11,8 %) ;
- Les émetteurs qui détiennent des mines de charbon thermique sont absents du portefeuille ;

* Cf. lexique p. 23.

- Des émetteurs apporteurs de solutions dans les technologies vertes sont présents dans le portefeuille de titres privés. Les *green bonds* représentent, au 31 décembre 2016, 373 millions d'euros au travers d'une dizaine d'émetteurs privés ;
- Certains émetteurs sont simultanément en « risques », de par leur détention d'énergies fossiles, et en « opportunités », de par les solutions qu'ils apportent.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE TE DES ÉMETTEURS PUBLICS

- À fin 2016, le portefeuille d'obligations publiques affiche une empreinte carbone nettement inférieure au *benchmark*. La prédominance des obligations d'État français explique notamment ce bon résultat.

2.1.3.2 Portefeuille de diversification

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe Macif a la volonté de financer l'économie réelle. Cette stratégie se concrétise par des investissements :

- Dans des fonds de sociétés de gestion signataires des PRI ;
- Dans des fonds ISR dont certains sont gérés par OFI AM dont l'expertise ISR est régulièrement distinguée par des labels ou récompenses ;
- Dans l'économie réelle via :
 - des fonds de capital investissement ;
 - des fonds thématiques ;
 - des fonds d'infrastructures ;
 - des fonds de prêts à l'économie.

Au 31 décembre 2016 :

- 25 % des fonds en portefeuille intègrent une analyse extra-financière dans la sélection de leurs actifs ;
- 92 % des sociétés de gestion en portefeuille ont signé les PRI, ce qui démontre une démarche pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la gestion de leurs actifs.

Quelques exemples d'investissements responsables du groupe Macif :

FONDS EN CAPITAL INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2016, l'encours du Groupe dans des fonds en capital investissement s'élève à 235 millions d'euros.

Le fonds *Territoires innovants*, dans lequel le Groupe a investi 30 millions d'euros, a pour objectif de soutenir financièrement des petites et moyennes entreprises françaises innovantes implantées en région. Ce fonds est géré par Swen Capital Partners (CP), une filiale spécialisée du groupe OFI AM. Acteur engagé de l'investissement responsable dans le non-coté, sa démarche en matière de développement durable et d'ISR est en parfaite cohérence avec celle du groupe Macif.

Elle analyse et suit les évolutions des pratiques RSE des sociétés de gestion et des sous-jacents depuis leur entrée en portefeuille (leur niveau d'engagement, leur gouvernance et éthique des affaires, la politique sociale mais également les éventuelles actions environnementales) jusqu'à leur sortie.

Les risques ESG sont donc analysés systématiquement, ce qui permet de détecter des problématiques et d'établir un contact, si nécessaire, pour en connaître leur origine et les réponses apportées. En effet, de par les spécificités du non-coté et de sa relative illiquidité, un incident ESG ne pourrait conduire à une cession immédiate de l'actif. De ce fait, Swen CP souhaite s'inscrire dans une démarche constructive de sensibilisation, de partenariat et d'accompagnement vis-à-vis des sociétés de gestion en portefeuille en établissant un contact avec elles dès qu'un risque ESG est identifié (notion d'engagement actif).

Annuellement, un rapport ESG est rédigé et, depuis 2014, une remise de prix récompense les meilleures pratiques ESG chez les gérants de capital investissement.

Par ailleurs, concernant l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, Swen CP évalue son empreinte carbone au travers de la même analyse qu'OFI AM et soutient l'[« Initiative Carbone 2020 »](#).

FONDS THÉMATIQUE

Le fonds actions *OFI RS European growth climate change*, dans lequel le groupe Macif a investi 43 millions d'euros, poursuit une stratégie *Low Carbon*, c'est-à-dire une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la transition énergétique et de performances en termes d'émissions carbone. Pour ce fonds, l'équipe de gestion exclut systématiquement de l'univers d'investissement les sociétés les plus en retard dans la gestion des enjeux de RSE et aussi celles au profil TE dit « risque fort » ou « risque ».



Ce fond est labellisé par le nouveau label ISR d'État, label qui récompense les fonds d'investissement socialement responsables prenant systématiquement en compte les critères ESG.



FONDS D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures désignent les équipements apportant un service à la collectivité (installations routières, de distribution et de traitement de l'eau, de gestion des déchets, etc.) ainsi que les installations dites sociales (hôpitaux, prisons, écoles, etc.).

Au 31 décembre 2016, l'encours du Groupe dans des fonds d'infrastructures s'élève à 185 millions d'euros. Certains fonds, dans lesquels le groupe Macif est engagé, investissent principalement en Europe dans des sociétés ayant pour objet principal de financer, construire, exploiter, entretenir, gérer, rénover ou développer des projets dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la distribution d'eau, des télécommunications, dans des infrastructures sociales et industrielles. Les énergies renouvelables font partie des secteurs financés par ces fonds.

FONDS DE PRÊT À L'ÉCONOMIE (FPE)

Ces fonds participent au financement de l'économie réelle. L'engagement du groupe Macif dans des FPE est de 520 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le *FPE ZENCAP CREDIT ETI II* est un fonds géré par Zencap Asset Management, filiale d'OFI AM spécialisée dans la dette privée. Il est destiné à financer l'industrie, les services et les nouvelles technologies.

Zencap AM est une société d'investissement fortement imprégnée des valeurs du développement durable et de leur déclinaison financière au travers des enjeux ESG.

Les investissements du Groupe dans des fonds d'infrastructures ont permis le financement de projets d'énergies renouvelables à hauteur de 141 millions d'euros :

- Panneaux photovoltaïques : 32 % ;
- Champs éoliens : 68 %.

Compte tenu de la typologie des emprunteurs concernés, les réponses obtenues lors d'échanges avec les sociétés sont de qualités diverses mais elles permettent aux entreprises les moins avancées dans la réflexion sur le développement durable d'approfondir ces sujets et d'entamer une démarche de questionnement ou de progrès.

2.2 PORTEFEUILLE IMMOBILIER

2.2.1 ENGAGEMENTS

Macifimo, filiale du groupe Macif, décline la politique RSE du Groupe dans ses activités.

En 2016, la principale opération de restructuration de

bureaux a fait l'objet d'une action d'insertion professionnelle (demandeurs d'emploi, RSA, handicap, jeunes, etc.) en demandant aux entreprises de prévoir un minimum d'heures du chantier dans ce cadre.

2.2.2 INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les actifs immobiliers sous gestion directe sont principalement constitués de bureaux répartis en Île-de-France et dans les métropoles régionales. Le groupe Macif privilégie les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label, et dans des immeubles existants ayant une consommation en deçà d'un seuil défini.

En 2016, le Groupe a réalisé un co-investissement en vente en l'état futur d'achèvement *via* une foncière dédiée.

Cet immeuble de bureaux situé à Paris disposera de :

- Trois certifications environnementales :
 - breeam**
 - NF HQE**
 - Éco-label**
- Un label énergétique :
 - effinergie**



2.2.3 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe Macif a confié à Macifimo la mise en œuvre d'une politique énergétique et environnementale volontariste en vue

de réduire les consommations énergétiques des immeubles de bureaux d'ici 2025.

2.3 UNITÉS DE COMPTE DE L'OFFRE ASSURANCE-VIE

Via son offre d'unités de compte, Mutavie, filiale d'assurance-vie du Groupe, offre à ses clients la possibilité de donner du sens à leur épargne.

Mutavie commercialise sept supports en unités de compte gérés par OFI AM : trois fonds profilés et quatre fonds actions. Ces fonds bénéficient donc de l'analyse ESG des émetteurs d'OFI AM.

Les fonds profilés : OFI profil Prudent, OFI profil Équilibre, OFI profil Dynamique.

Ils bénéficient d'une gestion ISR qui vise à exclure les émetteurs aux plus mauvaises pratiques ESG et à favoriser ceux qui font preuve des meilleurs comportements au sein de chaque secteur d'activité (approche ISR dite *best-in-class*).

Les fonds actions :

- *OFI actions France* intègre une approche ISR qui est celle de l'engagement actif ;
- *OFI actions Europe* bénéficie d'approches ISR complémentaires (*best-in-class* et engagement actif). Il a obtenu le label ISR européen Luxflag, gage de la qualité



et de la transparence de son processus de gestion ISR, du respect d'un code d'éthique qui conduit à l'exclusion de certaines activités ou pratiques controversées et du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ;

- *OFI actions Monde* est investi dans des valeurs engagées sur des grandes thématiques de société telles que l'urbanisation, le développement durable, l'innovation technologique et les raretés ;
- *OFI actions Solidaire* est labellisé depuis plusieurs années *via* le label Finansol. Les actifs de ce fonds sont investis pour 90 % au minimum dans des actions d'entreprises de la zone euro avec une approche ISR et entre 5 % et 10 %, au travers de la Société d'Investissement de l'association France Active (SIFA), dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire dont l'objectif est de favoriser l'insertion par l'emploi et le logement des personnes défavorisées.



Les reportings mensuels rendent compte des engagements des fonds (documents disponibles sur le site www.mutavie.fr).



3

BILAN ET PERSPECTIVES

3.1	Actions d'engagement	20
3.2	Exercice des droits de vote	20
3.3	Engagements ESG, perspectives	20
3.4	Contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique	21

La stratégie du Groupe vise à promouvoir le dialogue plus que l'exclusion.

3.1 ACTIONS D'ENGAGEMENT

La démarche d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Au cours de l'exercice 2016, plusieurs actions d'engagement ont été initiées avec des émetteurs de titres obligataires pour lesquels l'évaluation de leurs pratiques ESG fait apparaître une notation très faible. Cette démarche d'engagement doit s'inscrire dans le temps. Les premiers résultats sont toutefois encourageants.

3.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En possédant des actions dans son portefeuille d'actifs, le groupe Macif détient des droits de vote dans certaines sociétés. La majeure partie des investissements en actions cotées est réalisée via des fonds gérés par OFI AM.

La politique de vote applicable s'inscrit dans la volonté permanente du Groupe d'exercer un rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises.

La politique de vote mise en œuvre par OFI AM repose sur des grands principes :

- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité, transparence des comptes ;

- Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Transparence des décisions de gestion ;
- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Le taux de participation au vote sur les actions cotées détenues en direct par le groupe Macif est de 100 %.

3.3 ENGAGEMENTS ESG, PERSPECTIVES

En 2017, la thématique portée par le groupe Macif concerne la lutte contre le travail des enfants.

L'objectif sera d'interroger, par des actions ciblées, des entreprises qui peuvent être exposées au travail des enfants

et plus particulièrement dans le cas de risques sur la santé des jeunes travailleurs. Ces entreprises pourront être identifiées soit en lien avec leur activité, leur chaîne d'approvisionnement ou suite à controverse.

3.4 CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, le groupe Macif a mis en place une exclusion visant les entreprises détenant des mines de charbon thermique.

3.4.1 ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS AVEC LA TRAJECTOIRE 2°C DE L'AIE

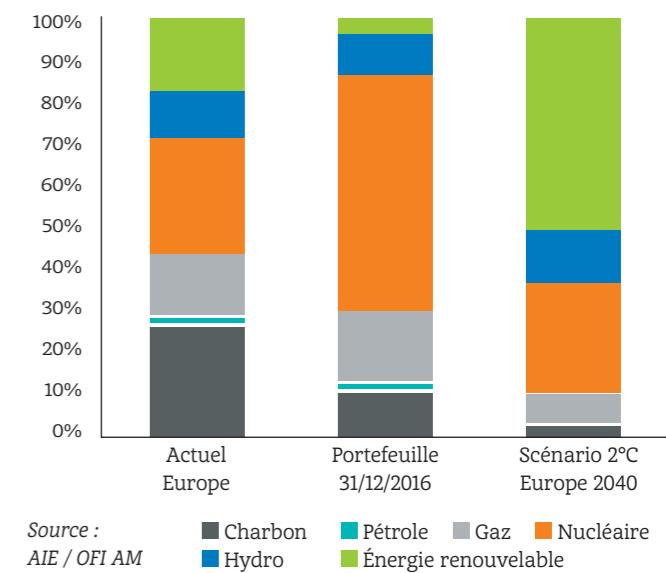
En tant qu'investisseur, le groupe Macif cherche à évaluer l'alignement des entreprises qu'il finance avec le scénario énergétique mondial établi par l'AIE pour tenir l'engagement de limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C à horizon 2040.

Au sein du Groupe, l'appréciation de la contribution au respect de cet objectif international se concrétise par l'estimation de l'empreinte carbone du portefeuille et par l'évaluation de l'implication des émetteurs en portefeuille dans la TE.

Cette estimation, qui s'inscrit dans une démarche de progrès, a été réalisée pour l'année 2016 pour l'un des secteurs les plus importants au regard du respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique : celui des producteurs d'électricité.

Les résultats sont satisfaisants et permettent de prendre conscience de la répartition des producteurs d'électricité dans le portefeuille financier du Groupe. Le scénario de l'AIE, révisé en continu, sert de feuille de route pour le groupe Macif dans son engagement à suivre l'impact de ses investissements.

MIX ÉNERGÉTIQUES ACTUELS ET SCÉNARIO 2°C



3.4.2 AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la déclinaison de la politique ESG du Groupe, des objectifs ont été définis dans sa stratégie immobilière

visant l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine.

3.4.2.1 Mise en place d'un outil pour suivre les consommations énergétiques

En 2017, le groupe Macif s'est doté d'un système d'information et de gestion de l'énergie pour l'ensemble de son patrimoine immobilier sous gestion directe.

3.4.2.2 Audits énergétiques et identification des immeubles les plus consommateurs

La campagne de diagnostics de performance énergétique sur les principaux immeubles de bureaux et l'outil de suivi mis en place vont permettre d'identifier les immeubles les plus consommateurs afin de mettre en place un plan de réduction à moyen terme.



CONCLUSION

Ce premier rapport permet de présenter la stratégie d'investissement responsable du groupe Macif qui, en tant qu'assureur, a conscience de l'importance de prendre en compte les risques ESG et climatiques dans sa gestion financière.

La prise en compte des enjeux ESG, intégrée au quotidien dans la gestion financière, n'est pas vue comme une contrainte mais comme une opportunité de soutenir les meilleures pratiques et accompagner les émetteurs pour contribuer ainsi à une meilleure maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Le groupe Macif est également engagé pour le climat via des financements verts, des fonds thématiques, une démarche d'engagement actif, etc. Les exemples choisis visent à illustrer les engagements du Groupe notamment en matière de risques climatiques et de transition énergétique.

Cette démarche s'inscrit dans la durée. Le groupe Macif a la volonté de progresser vers une meilleure prise en compte du capital humain et de la transition énergétique dans toutes les classes d'actifs présentes en portefeuille.



LEXIQUE

AIE

Agence internationale de l'énergie, organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Sa vocation de coordonner les politiques énergétiques des pays membres évolue actuellement afin de prendre en compte les enjeux actuels de transition énergétique.

Charbon thermique

Charbon extrait à des fins d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverses

Scandale, rumeur dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou suspicion de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

Énergie géothermique

Energie propre et renouvelable qui permet la production d'électricité et de chaleur par l'exploitation de la chaleur stockée dans le sous-sol.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer et se rendre disponible pour accompagner et conseiller l'émetteur d'un actif/une société dans la mise en œuvre progressive d'une politique ESG.

Fonds de diversification ou OPC

Le portefeuille de diversification du groupe Macif est composé de fonds actions et de taux de différentes zones géographiques.

Green bonds

Terme que l'on traduit par « obligation environnementale », qui correspond à une émission obligataire que lance un émetteur public ou privé sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire du groupe Macif est composé de dettes d'émetteurs publics (États par exemple) et de dettes d'émetteurs privés (entreprises).

Technologies vertes

Solutions liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficience énergétique, à la prévention des pollutions et le traitement des eaux.



**Investir pour
une économie
sociale et
durable**

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES
ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

Crédits photos : Gerhard Linnekogel/Eyesee, momentimages/Tetra Images/GraphicObsession, Chris Hackett/Tetra Images/
GraphicObsession, Martin Rügner/Westend61/GraphicObsession

Conception & réalisation : LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80



Essentiel pour moi